Envoyé en préfecture le 02/05/2023
Reçu en préfecture le 02/05/2023
Publié le 03 MAI 2023
ID : 074-200011773-20230428-D_2023_0146-AU

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CONTRATS DÉPARTEMENTAUX D'AVENIR ET DE SOLIDARITÉ 2023

D_2023_0146

DECISION DU PRESIDENT

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le paragraphe P-4 de son annexe ;

Les Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) ont pour objectif de financer des projets structurants intercommunaux ou communaux qui s'inscrivent dans une logique de rééquilibrage transfrontalier en termes de logements, d'économie, de mobilité, de cohésion sociale, d'équipements structurants et qui répondent aux besoins d'un territoire devant assumer une position de centre métropolitain au sein du Grand Genève.

Par délibération du 12 décembre dernier, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a reconduit cet engagement financier, en dotant cette politique d'une enveloppe globale de 26,2 millions d'euros.

La dotation cumulée sur les cantons d'Annemasse et de Gaillard est de 3 200 000 €.

Les projets présentés par Annemasse Agglo au titre du CDAS 2023 sont les suivants :

Projet	Montant des dépenses subventionnables	Montant CDAS		Total	Taux
		Canton Annemasse	Canton Gaillard		
Réfection de la toiture – Atelier relais de Gaillard	342 118,00 €	85 529,50 €	85 529,50 €	171 059,00 €	50 %
Équipements ludiques au centre aquatique de Château Bleu	16 306,10 €	4 076,53 €	4 076,52 €	8 153,05 €	50 %
Relamping au centre aquatique de Château Bleu	285 000,00 €	71 250,00 €	71 250,00 €	142 500,00 €	50 %
Acquisition de bus électriques – phase 2	2 441 442,00 €	263 003,32 €	263 003,32 €	526 006,64 €	22 %
Réfection sol – gymnase le Pralère	94 246,00 €	23 561,50 €	23 561,50 €	47 123,00 €	50 %
Réparation tennis couvert et réfection résine – tennis des Verchères	24 496,38 €	6 124,09 €	6 124,10 €	12 248,19 €	50 %
Désamiantage enrobé rue	229 925,00 €	57 481,25 €	57 481,25 €	114 962,50	50 %

Envoyé en préfecture le 02/05/2023
Reçu en préfecture le 02/05/2023
Publié le
ID : 074-200011773-20230428-D_2023_0146-AU

Chasseurs et section Bois de la Rose					
Sécurisation des P+R (Jean Monnet et ALTEA)	87 895,25 €	21 973,81 €	21 973,82 €	43 947,63 €	50 %
TOTAL	3 521 428,73 €			1 066 000 €	

Le Président DÉCIDE :

DE SOLLICITER auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention d'un montant de 1 066 000 € dans le cadre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité 2023 ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant tout document lié à cette demande de subvention.

Signé par : Gabriel DOUBLET
Date : 02/05/2023
Qualité : Agglo - Presidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.